



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trente et un mars à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Madame Aline BERTOU, Maire.

Maires adjoints présents : M. BERNARD Pascal, M. BURETTE Guy, Mme BOUDEVILLE Marie-Christine, Mme DERONGS DUSSART Stéphanie.

Conseillers délégués : M. LANCIEN Dominique, Mme LEMAIRE Corinne.

Conseillers présents : Mme BULKAEN Francine, Mme DUCHESNE Valérie, Mme DUTOT Nathalie, Mme GARCIA BERNARD Catherine, M. GROUT Olivier, M. HORCHOLLES Willy, M. HUMBERT Tony, Mme MARTIN Agnès, Mme MICHELET Carole, Mme PLUVIOSE Marie, M. QUILLET Guillaume.

Pouvoirs :
M. BÉRI Marc à M. BURETTE Guy
M. CHÉRON Julien à M. GROUT Olivier
Mme DUGARD Virginie à Mme BULKAEN Francine.
M. FLEURY Jean-Luc à M. LANCIEN Dominique
M. LAVALLÉE Richard à M. HUMBERT Tony

Secrétaire de séance : M. QUILLET Guillaume

Appel nominal

Approbation du compte rendu du 16/12/2024

A l'unanimité, le compte rendu de la réunion 16 décembre 2024 est approuvé.

Délibérations :

Budget > Vote du Compte Financier Unique 2024 (CFU).

- Vu l'article 205 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026,
- Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),
- Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la commune de Frenelles en Vexin,
- Vu le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Frenelles en Vexin,
- Considérant que le CFU se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,
- Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,
- Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles de comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,
- Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote »,
- Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité,
- Considérant que, dans ce cadre, Mme le Maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de M. Guy BURETTE, maire délégué,
- Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

Exécution du budget primitif 2024 est arrêtée avec les montants suivants :			
	Mandats émis Exercice 2024	Titres émis Exercice 2024	Résultat de l'exercice 2024
Total réalisé	1 479 318.36€	2 088 048.48€	608 730.08€
Fonctionnement	1 109 188.54€	1 468 989.96€	359 801.42€
Investissement	370 129.82€	619 058.52€	248 928.70€

Résultat de clôture :					
	Résultat de l'exercice 2024	Reprise résultats antérieurs	Résultats cumulés	Reste à réaliser (recette)	Résultat de clôture
Total réalisé	608 730.08€				
Fonctionnement	359 801.42€	1 084 204.76€	1 444 006.18€	0€	1 444 006.18€
Investissement	248 928.70€	-837.42€	248 091.28€	0€	248 091.28€

Mme le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Après lecture par chapitre, M. BURETTE Guy, demande aux Conseillers Municipaux de valider le Compte Unique Financier 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité et à main levée :

- De valider le Compte Administratif 2024 exposé,
- D'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Budget > Affectation du résultat 2024.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024,

Considérant le résultat de fonctionnement de 2024,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2023	Part affectée à l'investissement (délib prise en 2024 sur les résultats 2023)	Résultat de l'exercice 2024	RAR 2024 Dépenses/ Recettes	Soldes des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Résultat SI	-837.42€		248 928.70€	D : 0,00	0,00	248 091.28€
Résultat SF	1 292 834.18€	208 629.42€	359 801.42€	R : 0,00	0.00	1 444 006.18€

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	1 444 006,18€
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	1 444 006.18€
Total affecté au c/1068 :	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Madame le Maire demande aux Conseillers Municipaux de valider l'affectation de résultat 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité et à main levée :

- De valider l'affectation de résultat 2024 exposée ci-dessus,
- D'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

FISCALITE > Vote des taux 2025.

Comme chaque année, la commune continue le lissage des taux en votant les 3 taxes :

- ↳ Taxe foncière (bâtie) : 39.68%
- ↳ Taxe foncière (non bâtie) : 36.93%
- ↳ Taxe d'habitation (résidence secondaire) : 7,58%

Madame le Maire demande aux Conseillers Municipaux de valider les taux de fiscalité 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité et à main levée :

- De valider les propositions émises,
- D'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Budget > Vote des subventions aux associations 2025.

Madame le Maire propose d'inscrire au budget 2024 les subventions aux associations suivantes :

- ↳ Comité des fêtes de Corny : 1000€
- ↳ Comité des fêtes de Fresne l'Archevêque : 1500€
- ↳ AALEC : 1500€
- ↳ ESVO (Club de foot de Fresne l'Archevêque) : 1000€
- ↳ Club Frexinois (Club des Aînés de Fresne l'Archevêque) : 600€
- ↳ CFAi : 300€
- ↳ Athlétique Club Andelysien : 150€

- ↳ Entente sportive d'Etrépagny : 200€
- ↳ Souvenir Français : 100€
- ↳ Rugby : 100€
- ↳ Hand Ball : 100€
- ↳ Amicale des Jeunes Sapeurs-Pompiers des Andelys : 100€
- ↳ Ecole du cinéma AVCS : 50€

Nathalie DUTOT : pourquoi le comité des fêtes de Boisemont ne bénéficie-t-il pas de subventions ?

Mme Le Maire : Le comité des fêtes n'a pas besoin de subvention car il est financièrement autonome.

Madame le Maire demande aux Conseillers Municipaux de valider les montants proposés pour l'année 2025 aux Associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité et à main levée :

- De valider les propositions émises,
- D'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Budget > Vote du Budget primitif 2025.

Dépenses de fonctionnement		BP 2025
011	Charges à caractère général	771 507,91
012	Charges de personnel et frais assimilés	536 883,00
014	Atténuations de produits	1 000,00
023	Virement à la section d'investissement	967 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	60 000,00
65	Autres charges de gestion courante	333 563,09
66	Charges financières	26 000,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	80,00
		2 697 034,00

Recettes de fonctionnement		BP 2025
002	Excédent de fonctionnement reporté	1 444 006,18
013	Produits de gestion courante	-
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	131 820,00
73	Impôts et taxes	174 000,00
731	Impositions directes	448 648,00
74	Dotations, subventions et participations	421 178,82
75	Autres produits de gestion courante	77 381,00
77	Produits exceptionnels	-
		2 697 034,00

Recettes d'investissement		BP 2025
001	Excédent investissement reporté	248 091,00
021	Virement à la section d'investissement	967 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	60 000,00
041	Opérations patrimoniales	91 719,58
10	Dotations fonds divers et réserves	243 000,06
13	Subventions	411 850,94
16	Dépôts et cautionnement	-
20	Immobilisations incorporelles	-
		2 021 661,58

Dépenses d'investissement		BP 2025
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-
041	Opérations patrimoniales	91 719,58
16	Emprunts et dettes assimilés	101 240,00
20	Immobilisations incorporelles	42 040,00
204	Fonds de concours et syndicats	55 000,00
21	Immobilisations corporelles	1 677 747,42
23	Immobilisations en cours	53 914,58
		2 021 661,58

Madame le Maire demande aux Conseillers Municipaux de valider les montants proposés pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité et à main levée :

- De valider les propositions émises dans les conditions exposées ci-dessus ;
- D'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Sortie du groupement de commandes de SNA (fournitures administratives, papeterie, produits d'entretien et d'hygiène).

En vue d'une mutualisation efficace des moyens et afin d'obtenir des économies d'échelles, en 2021 Seine Normandie Agglomération a proposé aux communes lorsque cela était possible d'intégrer les groupements de commandes pour la satisfaction de besoins communs suivants :

- L'acquisition de fournitures administratives et de papeterie,
- L'acquisition de produits d'entretien et d'hygiène et articles de cuisine à usage unique,
- L'acquisition de matériel pour les travaux manuels et de loisirs créatifs,

La commune de Frenelles en Vexin a intégré les groupements suivants :

- L'acquisition de fournitures administratives et de papeterie,
- L'acquisition de produits d'entretien et d'hygiène,
- L'acquisition de matériel pour les travaux manuels et de loisirs créatifs,

Les marchés en cours prenant fin le 31 décembre 2025, il est proposé au Conseil Municipal de sortir après cette date des groupements :

- L'acquisition de fournitures administratives et de papeterie,
- L'acquisition de produits d'entretien et d'hygiène,
- L'acquisition de matériel pour les travaux manuels et de loisirs créatifs,

Pour les motifs suivants :

- La régie d'avance permet des achats en commerce discount,

Madame le Maire demande aux Conseillers Municipaux de valider la sortie du groupement de commandes de SNA (fournitures administratives, papeterie, produits d'entretien et d'hygiène).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité et à main levée :

- De valider la proposition émise dans les conditions exposées ci-dessus,
- D'autoriser Mme Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Intégration des voiries « Sente Maurice » et « Rue des Jardins », situées sur la commune déléguée de Fresne l'Archevêque, dans le domaine intercommunal du SVVS 27.

En 2024, des travaux de voirie ont été effectués « Rue des Jardins » (105 ml) et la Sente Maurice (159 ml) à Fresne l'Archevêque.

Afin que le SVVS 27 puisse intervenir pour l'entretien futur, il convient d'intégrer ces voies dans le domaine syndical.

L'incidence financière est de 4,57€ par mètre linéaire, soit un total de 1 206,48€/annuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité et à main levée :

- De valider la proposition émise dans les conditions exposées ci-dessus,
- D'autoriser Mme Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Réintégration des voiries « Rue de l'Église St Martin » et « Route de Léomesnil », situées sur la commune déléguée de Boisemont, dans le domaine intercommunal du SVVS 27.

À la suite de la convention signée en 2022 avec le SVVS 27, 718 m ont été retirés de la compensation financière pour les travaux de modernisation.

Ces travaux étant terminés, il convient de réintégrer la Route de Léomesnil ainsi que la rue de l'Église St-Martin dès les travaux achevés.

Cette modification interviendra le 1er septembre 2025, dès que SVVS aura délibéré pour l'intégration de la voirie. L'incidence financière est de 4,57€ par mètre linéaire pour 718ml sur 4 mois, soit 1 093,75€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité et à main levée :

- De valider la proposition émise dans les conditions exposées ci-dessus,
- D'autoriser Mme Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Informations diverses :

***Désignation des jurés d'assises :** Comme chaque année, nous devons procéder au tirage au sort des jurés d'assises qui pourront être susceptibles d'être invités à siéger au Tribunal de Grande Instance. Pour notre commune, 3 jurés doivent être désignés.

1^{er} et 2^{ème} tirage :

- Bureau de vote n°2 : Corny

Les électeurs tirés au sort sont le n° 56 M. CONTE Eric et le n° 86 Mme DUCAUROY épouse DENIMAL Claudine.

3^{ème} tirage :

- Bureau de vote n°3 : Fresne l'Archevêque

L'électeur tiré au sort est le n° 401 M. VATINEL Yann.

***Les travaux de la ruelle Cornette** sont terminés sans souci avec les riverains. L'entreprise Via France a fait du bon travail.

***Les travaux sur la rue de l'Église Saint-Martin** à Boisemont ont commencé le 24 mars. Des déviations sont mises en place par la société Via France.

***À Corny, l'installation de la plateforme** par Benoit TP a débuté le 24 mars, suivie de l'installation du city stade par Agorespace.

Mme Le Maire : Il est prévu d'organiser une inauguration.

***Inscriptions scolaires** : du 17 mars au 30 avril 2025.

***Le 26 avril à 11h, un hommage** sera rendu au cimetière de Boisemont à Mme Florentine et M. Jean SUEUR, héros de la résistance. Parallèlement, une exposition de deux jours se tiendra à la salle des fêtes de Boisemont, et vous y êtes tous invités.

***Assainissement individuel** : Au conseil communautaire du 27 mars, il a été voté une aide pour la réhabilitation de l'assainissement individuel. Il est important de se saisir de ce dispositif car il ne sera pas renouvelé chaque année. Pour les années 2025 et 2026, 50 dossiers seront retenus. Une subvention minimale de 6 000 € peut être accordée pour une réhabilitation complète, pouvant être augmentée de 2 000 € en fonction de certains critères. Ensuite, la subvention sera accordée au prorata des travaux engagés (5 000 €) pour la remise en conformité.

Willy HORCHOLLES : Est-ce que la commune sera un jour dotée d'un réseau d'assainissement collectif ?

Mme Le Maire : En 2000, une étude a été réalisée pour choisir entre l'assainissement collectif et individuel. Suite à cette étude, il s'est avéré que la municipalité a retenu l'assainissement individuel en raison des coûts des travaux trop élevés. De plus, le prix du mètre cube d'eau était de 50 francs. Il n'était pas possible d'engager la commune avec une dette exorbitante et de mettre en difficulté les administrés pour payer leur facture d'eau.

Guillaume QUILLET : Si les artisans prennent connaissance de l'aide minimale allouée pour une installation complète, ils pourraient être tentés d'augmenter leurs tarifs.

Mme Le Maire : En principe, les artisans ne devraient pas être informés du montant alloué.

***Le passage du Tour de France** aura lieu le 8 juillet à Saint-Jean-de-Frenelles.

PLU : L'enquête publique durera 40 jours, du 18 avril au 27 mai 2025. Le commissaire enquêteur, nommé par le Président du Tribunal administratif de Rouen, est M. Philippe Breton. Il sera présent lors des permanences suivantes :

- Le jour de l'ouverture : vendredi 18 avril de 9h à 12h
- Samedi 17 mai de 9h à 12h
- Le jour de la clôture : mardi 27 mai de 15h à 18h

Pendant l'enquête publique, toute personne peut consulter le dossier et émettre des observations sur le registre prévu à cet effet ou laisser un courrier pour le commissaire enquêteur.

Willy HORCHOLLES s'interroge sur les risques potentiels liés à la création d'une piste cyclable et le manque de stationnements à proximité des habitations.

Mme Le Maire : Il aurait été utile de venir aux réunions publiques. Je regrette que des riverains ne se soient pas appropriés le projet, en ne venant pas aux deux réunions publiques. Le bureau d'étude et la société VIA FRANCE étaient présents pour répondre aux interrogations et les plans étaient présentés. Ce projet est d'un intérêt général et non personnel. C'est la sécurité de chacun qui prime.

Plus de question, la séance est levée à 19h40.

Madame Le Maire
Aline BERTOU

Secrétaire de séance
QUILLET Guillaume

